

CHARTE ÉTHIQUE

- Faire preuve d'humanité et de bienveillance lors d'un diagnostic de longue maladie d'une collaboratrice ou d'un collaborateur.
- Favoriser autant que possible le maintien dans l'entreprise des personnes impactées par un traitement lourd, démontrant ainsi que travail et soins médicaux peuvent être compatibles (pour celles et ceux qui en ont la force tout du moins).
- Adapter les horaires et répartir les tâches au mieux afin de permettre à la collaboratrice ou au collaborateur touché de continuer à travailler, y compris en télétravail.
- Garder un lien professionnel avec l'entreprise, afin d'impliquer les employés en traitement et absents du bureau.
- Favoriser les échanges entre les collègues et les collaborateurs absents.
- Fournir éventuellement une aide financière ou un soutien administratif aux personnes confrontées à la maladie.
- Mettre en place un délégué RH dans les plus grandes entreprises suisses, affecté au respect et à l'application de cette charte éthique.